

LA RUE-SAINT-PIERRE... CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MOULIN D'ECALLES

La mutualisation expliquée aux élus

C'est la commune de La Rue-Saint-Pierre qui a accueilli le dernier conseil communautaire avant les départs en congés, jeudi 2 juillet 2015. Patrick Chauvet présidait la séance. Détails.

C'est la commune de La Rue-Saint-Pierre qui a accueilli le dernier conseil communautaire avant les départs en congés, jeudi 2 juillet 2015. Comme l'a rappelé Patrick Chauvet, président de la CCME, l'ordre du jour était chargé : droit des sols, recrutement, Ludisport, Mutualisation, taxe de séjour ont été les principaux points abordés.

- **Droit des sols** : Depuis le 1er juillet 2015, un service a pris place dans les locaux de la communauté de communes de Buchy. Service mutualisé avec la communauté de communes de Martainville-Epreville. Trois personnes reçoivent désormais les élus et administrés pour les dossiers d'instruction du droit des sols, ainsi que pour les questions d'urbanisme : Corinne Louis, Evelyne Abrahamme et Gérard Lecuir. Ces personnes sont en charge des 34 communes que couvrent les deux communautés de communes. L'accueil physique et téléphonique est à Buchy du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

- **Recrutement** : Déjà en poste depuis le départ de Patricia Lequet, partie en temps que directrice générale des services pour la commune de



La commune de La Rue-Saint-Pierre qui a accueilli le dernier conseil communautaire avant les départs en congés.

Saint-Saëns, le recrutement de Marielle Andricq a été officialisé pendant ce conseil communautaire. Elle prend les fonctions d'assistante de gestion administrative et d'accueil.

- **Ludisport** : C'est Jean-Pierre Carpentier, vice-président qui a pris la parole pour parler de ce dispositif. Tout en rappelant aux élus et délégués, qu'un manque d'in-

tervenants se fait ressentir à cause de la réforme des rythmes scolaires. Le Département fait preuve d'un peu plus de souplesse et autorise désormais à ce que les intervenants aient le BAFA. Un règlement de bonne conduite sera établi pour la saison prochaine et destiné aux élèves. Ludisport est reconduit pour la rentrée prochaine et est es-

timé à 29 800 euros. La saison 2014/2015 est évaluée à 28 715 euros (avec participation du Département : 7 360 euros des familles : 275 enfants inscrits à 25 euros par an), et de la CCME.

- **Schéma de mutualisation** : Le principe de la mutualisation a été présenté aux délégués communautaires et consistera en la mise en com-

mun par les communes de moyens, équipements matériels ou personnels. Ce schéma prendra forme par le biais d'une convention entre la commune et la communauté de communes. Daphné Kolarik, étudiante dans une école d'ingénieurs de Tours a présenté des exemples de mutualisation. Au cours de son intervention, quelques élus l'ont interpellée sur l'avenir des communes et quelles seront les compétences qu'ils garderont dans les années à venir. Questions posées à l'étudiante suite à un questionnaire envoyé en mairie afin de faire un inventaire du personnel, bâtiments, équipements... mais aussi de connaître ce qui est déjà mutualisé dans ces mairies. Patrick Chauvet, président de la communauté de communes comprend les craintes à pris la parole pour rassurer l'assistance, rappelant qu'il « ne pas confondre transfert des compétences et schéma de mutualisation ». Des objets de mutualisation ont été présentés comme les achats, la jeunesse, les systèmes informatiques, la voirie et l'aménagement ainsi que les véhicules et matériel espace vert. « C'est une obligation qui a été faite et dont il faut se servir », a ajouté Pa-

trick Chauvet. La mise en place est prévue entre fin décembre 2015 à mars 2016.

- **Taxe de séjour** : Les hébergeurs ont été rencontrés récemment afin d'avoir leur ressenti sur la taxe de séjour appliquée. 31 ont été recensés avec une capacité d'accueil de 450 personnes. Il a été demandé à l'ensemble des délégués communautaires de voter le passage de la taxe de séjour du mode réel au mode forfaitaire. La taxe de 0.40 centimes d'euro a été votée et 0.20 centimes pour les chambres d'hôtes. L'argent récolté permettra l'entretien des nombreux chemins de randonnée et de créer un point de rendez-vous dans le centre bourg bucheois. En charge de ce dossier, Edouard de Lamaze a profité de cette prise de parole pour évoquer la création d'un bureau de tourisme central. Le but étant de mettre en place un système d'information et de circulation des produits et services sur le territoire. Ce programme est inscrit dans les fonds Leader. Un comité de programmation, pour soutenir le dossier, a été nommé et sera défendu par le maire de Bois-Héroult et de Saint-Aignan-sur-Ry.